



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 7 janvier 2020

**Groupe de travail MAEE-ONG  
du 6 décembre 2019  
Compte Rendu**

**Participants**

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement
- Mme. Anika Brück, Expertise sectorielle et thématique genre

Pour les ONG :

- Mme. Marianne Kraus, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Richard Graf, Membre du Conseil d'Administration du Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- Mme Véronique Faber, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Michael Feit, Caritas, Membre du CA du Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- Mme Lena Ziehmer, Care Luxembourg

## Détail

### 1. Approbation de l'ordre du jour

### 2. Deuxième appel à proposition - Projets de cofinancement 2019 (état des lieux)

M. Tonnar et Mme Geiben ont brièvement fait l'état des lieux du deuxième appel à proposition de l'année 2019. Le MAEE a avalisé 16 des 17 projets de cofinancement soumis. Le montant total engagé pour l'année 2019 par le MAEE est de 2.717.218,16 euros.

Le MAEE a également informé le Cercle que le premier appel à proposition pour l'année 2020 a été lancé le 1er décembre 2019. Les ONGD ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour soumettre leurs projets.

Le Cercle a communiqué au MAEE que certaines ONGD n'avaient pas reçu la lettre d'acceptation du deuxième appel à proposition des projets de cofinancement 2019. Les ONGD concernées sont priées de contacter le Ministère à ce sujet. Comme indiqué dans les conditions générales, les dépenses du projet (à l'exception des frais de conception) peuvent être imputées sur le projet à partir de la date inscrite sur ce courrier (la lettre d'acceptation du 25 novembre 2019) en attendant la signature formelle du contrat.

### 3. Appels à proposition - volet sensibilisation 2020

Le MAEE a rappelé que la date butoir pour soumettre les projets sous le volet de la sensibilisation était le 1<sup>er</sup> décembre 2019. 14 projets annuels ont été soumis pour un budget total de 681.303,61€. Si tous les projets venaient à être acceptés, la part du MAEE s'élèverait à 510.977.70€ (75 % de cofinancement).

Les engagements pour 2020 des 14 AC SENS en cours (2018-2020) représentent un budget total de 1.869.662 €. Si tous les projets venaient à être acceptés, le budget total SENS 2020 pour les ONGD s'élèverait alors à 2.380.639,70 €.

### 4. Etat des lieux – volet accord-cadre coopération au développement 2020

Le MAEE a indiqué que cinq accords-cadres avaient été soumis pour un budget total part MAEE de 23.929.115,08 € si toutes les activités venaient à être financées. La durée des accords-cadres soumis varie entre 3-5 ans. La cérémonie de signature est prévue pour le 4 février 2020 de 9h-10h30 dans les locaux du MAEE. Un courriel sera envoyé aux ONGD concernées avec plus d'informations sur le déroulement de la cérémonie de signature sous peu.

## 5. Communication de la Charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle

Mme Brück et Monsieur Tonnar ont fait le point sur le projet de lettre qui sera envoyé aux ONGD sur la Charte portant sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle. En effet, les ONGD recevront jusqu'à fin de cette année-ci une lettre les invitant à souscrire à la Charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Les ONGD seront invitées à remplir un formulaire qui sera annexé à la lettre et à l'envoyer au MAEE d'ici le 31 janvier 2020 en indiquant s'ils souscrivent ou non à la Charte. Tout co-financement du MAEE sera dorénavant conditionné à l'adhésion à cette Charte, sauf si les ONGD disposent déjà de leur propre Charte qui comprend les mêmes engagements ou qui va au-delà de ceux-ci. Les ONGD ne souscrivant pas à la Charte, sont priées d'envoyer leur document à l'adresse suivante [projets.ongd@mae.etat.lu](mailto:projets.ongd@mae.etat.lu). Une réunion d'information sera organisée conjointement par le Cercle et le MAEE vers la mi-janvier pour informer les ONGD sur la Charte et la/les formation(s) qui seront proposées par le Cercle ainsi que pour répondre à toute question éventuelle.

## 6. Point sécurité

Face à la détérioration de la sécurité dans certains pays, et en particulier des pays se situant dans la région du Sahel, le MAEE a informé le Cercle que des ressources supplémentaires seront débloquées pour financer, dans le cadre des projets ou accords-cadres de développement, des formations sécurité pour les **partenaires locaux/coopérants locaux** ainsi que des équipements nécessaires pour assurer la sécurité **des partenaires locaux/coopérants locaux**. A noter que les équipements devront être non létaux, éligibles en tant qu'APD et que les formations sécurité seront en particulier éligibles dans les pays fragilisés par des conflits.

Le cas échéant, les ONGD ayant déjà un projet de co-financement de développement ou un accord-cadre de développement en cours pourront se diriger vers le MAEE pour solliciter un avenant à leur contrat de cofinancement ou respectivement un avenant à leur Convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. A noter que les formations ou équipement sécurité achetés avant cette date ne seront pas éligibles.

D'autre part, un appui financier additionnel sera mis à disposition du Cercle afin d'organiser des formations sécurité pour le personnel des ONGD basées au Luxembourg. Le MAEE encourage en particulier les personnes des ONGD se rendant sur le terrain à participer à cette formation.

Le MAEE rappelle qu'un événement sur la sécurité au Sahel se tiendra en marge des Assises qui auront lieu du 4-5 mars 2020.

## **7. Dates 2020 - Groupe de travail MAEE-ONG**

Ci-dessous vous trouverez les dates provisoires retenues pour les prochains groupes de travail entre le MAEE-ONGD. A noter que ces dates coïncident avec les dates suggérées pour le CID.

- 7 février 2020
- 27 mars 2020
- 8 mai 2020
- 3 juillet 2020
- 9 octobre 2020
- 27 novembre

Sylvie dos Santos / Marianne Geiben/Virginie Gilbert